



N°537
Entrée le 26.03.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 26.03.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** au sujet **d'une étude sur l'évolution du différentiel de prix de carburants.**

Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a confirmé lors d'un événement récent que le STATEC travaille actuellement sur une étude se penchant sur l'évolution du différentiel de prix de carburants par rapport aux pays limitrophes (carburant transports routiers).

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur l'objectif et les questions de recherche spécifiques de l'étude ?**
- 2. Quand les résultats de l'étude seront-ils publiés ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Joëlle WELFRING
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Réponse du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n°537 du 26 mars 2024 de l'honorable députée Madame Joëlle Welfring concernant « une étude sur l'évolution du différentiel de prix de carburants »

1. Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur l'objectif et les questions de recherche spécifiques de l'étude ?

Dans le cadre de la mise à jour du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), les travaux concernant la modélisation et les projections de la consommation et production d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs ont été confiés au STATEC. Dans ce contexte, le STATEC avait calculé la modulation de la taxe CO₂ requise en fonction de l'évolution du différentiel de prix des carburants routiers par rapport aux pays limitrophes afin d'assurer le respect des budgets d'émission cumulés pour la période 2021-2030 dont dispose le Luxembourg. Les travaux du STATEC sont reflétés dans le projet de mise à jour du PNEC tel qu'arrêté par le Gouvernement en Conseil en juillet 2023.

En vue de la finalisation de la mise à jour du PNEC, le STATEC mettra à jour les projections susmentionnées sur base entre autres des données de base, prévisions macroéconomiques et projections macro-démographiques les plus récentes. Il sera dans ce contexte également tenu compte des dernières évolutions du différentiel de prix des carburants routiers par rapport aux pays limitrophes.

2. Quand les résultats de l'étude seront-ils publiés ?

Les projections susmentionnées du STATEC seront incorporées dans la version finale de la mise à jour du PNEC, qui doit être soumise à la Commission européenne au plus tard fin juin 2024.

Luxembourg, le 28 mars 2024
(s.) Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité